

### I. INTRODUCTION

La version 6.3 prend en compte les nouveautés 2022 des enquêtes 3 & 12.

Elle répond aussi à plusieurs demandes d'académies se lançant dans l'application afin de faciliter certains actes de gestion des enseignants référents.

Une demande d'évolution formulée par plusieurs académies a été ajoutée afin de répondre à un cas de gestion particulier rencontrés dans plusieurs académies (Grenoble, la Normandie, Aix-Marseille) : celui des établissements mutualisateurs qui recrutent des AESH HT2 pour plusieurs départements.

En fin de document, vous trouverez la liste des corrections et petites améliorations contenues dans le package.

### II. ENQUÊTES 3&12

La plupart des modifications sont transparentes pour les utilisateurs à l'exception de la gestion des PEJS et des contrôles associés.

### III. MODULE ADMINISTRATEUR TECHNIQUE

Il est désormais possible d'associer plusieurs départements pour un profil de gestionnaire AESH.

Ces options sont disponibles dans les « paramètres supplémentaires » dans la gestion des profils pour le profil « GESTIONNAIRE AVS ».

Ajout d'un profil pour l'utilisateur R

Choix du profil (requis)  
Gestionnaire AVS

Téléphone

Numéro et libellé de la voie

N° appartement, boîte aux lettres, étage, codex

Entrée, sous, bâtiment, immeuble, résidence

Code postal

Commune

M'envoyer une copie de chaque invitation

Paramètre supplémentaire pour le profil

Départements (requis)

Départements pour rechercher les élèves

Départements (requis)

Départements pour rechercher les plats

Départements (requis)

Annuler Ajouter

Voici les éléments à savoir sur ces 3 paramètres :

- **Département** : liste des départements à prendre en compte pour les AESH
- **Départements pour rechercher les élèves** : liste des départements à prendre en compte pour les élèves
- **Départements pour rechercher les PIALs** : liste des départements à prendre en compte pour gérer les PIALs

Exemple : Si les AESH sont recrutés dans par un établissement mutualisateur localisé dans le département 05 pour le 04. Alors le gestionnaire AESH situé dans le 04 doit avoir la configuration suivante (Département = 05 ; Département pour rechercher les élèves = 04 ; Département pour les PIALs = 04).

**ATTENTION** : La modification du profil ne permet pas d'ajouter / enlever des départements du premier champ.

## IV. MODULE AESH

Conséquence de la modification précédente, l'affectation automatique des AESH dans les PIALs prend en compte ces nouveaux critères.

Pour rappel, cette affectation automatique se lance avec le menu :



Établissement tête de PIAL	Nb Ind.	H/sem Ind	Nb Mut.	H/sem Mut.	Total H/sem Notif.	Nb Missions AESH	Total H/sem AESH	Couverture Moyenne
0040002F - CLG PAYS DE BANON (DU) BANON, 04150 Banon	9	140 h	4	24 h	164 h	0	0 h	0 %
0040003G - LPO ANDRE HONNORAT BARCELONNETTE, 04400 Barcelonnette	0	0 h	0	0 h	0 h	0	0 h	0 %
0040011R - LP LYC. METIER LOUIS MARTIN BRET MANOSQUE, 04101 Manosque	39	791 h	30	192 h	983 h	0	0 h	0 %
0040014U - CLG MARCEL MASSOT LA MOTTE-DU-CAIRE, 04250 La Motte-Du-Caire	1	24 h	0	0 h	24 h	0	0 h	0 %

*Avant l'affectation automatique*

Établissement tête de PIAL	Nb Ind.	H/sem Ind	Nb Mut.	H/sem Mut.	Total H/sem Notif.	Nb Missions AESH	Total H/sem AESH	Couverture Moyenne
0040002F - CLG PAYS DE BANON (DU) BANON, 04150 Banon	9	140 h	4	24 h	164 h	4	63 h	14 %
0040003G - LPO ANDRE HONNORAT BARCELONNETTE, 04400 Barcelonnette	0	0 h	0	0 h	0 h	0	0 h	0 %
0040011R - LP LYC. METIER LOUIS MARTIN BRET MANOSQUE, 04101 Manosque	39	791 h	30	192 h	983 h	28	635 h	46 %

*Après l'affectation automatique*

Nom, Prénom	CP	Commune	Contrat	Début	Fin	H/sem	Établissement employeur	Distance	Affectation
	04150	SAUMANE	AESH-T2-CDD	01/09/2022	30/11/2023	21 h	0049999X - D.S.D.E.N. DES ALPES DE HAUTE PROVENCE DIGNE-LES-BAINS	7.6 km	01/09/2022 → 31/08/2023 21h
	04150	REVEST-DES-BROUSSES	AESH-T2-CDD	08/11/2021	23/09/2022	21 h	0049999X - D.S.D.E.N. DES ALPES DE HAUTE PROVENCE DIGNE-LES-BAINS	7.4 km	01/09/2022 → 23/09/2022 21h
	84390	AUREL	AESH-HT2-CDD	01/09/2021	14/09/2022	21 h	0050006E - LGT DOMINIQUE VILLARS GAP Gap et Privé	19.7 km	01/09/2022 → 14/09/2022 21h

Lignes 1 à 3 sur 3. (filtré sur un total de 476 éléments)



**Affecter des AESH**

Liste des missions affectées (automatiquement)

## V. MODULE IEN ASH

Un nouveau contrôle sur les PEJS a été ajouté. Il convient donc désormais aux IEN ASH de les créer dans AGESH.

Sous menus liés à gestion de la circonscription

Ecran de gestion des dispositifs liés au PEJS

**Ajout d'un PEJS**

Établissement à rattacher (requis)

Rechercher un établissement

Date de la convention (requis)

Nombre de place (requis)

Enregistrer Annuler

Ecran d'ajout d'un établissement au dispositif du PEJS

Liste des PEJS de la circonscription ASH

10 lignes par page

Rechercher...

UAI	Libellé	Code postal	Commune	Etat	Date convention	Nb place	Actions
0840674B	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LA CONDAMINE	84380	MAZAN	actif depuis le 28/09/2022	01/09/2010	7	Modifier Supprimer Fermer

de 1 à 1 sur 1 lignes

Ajouter un établissement PEJS

Liste des établissements rattachés au PEJS mis à jour

## VI. Evolutions pour les ERSEH

La plupart des évolutions liées aux enquêtes 3 & 12 pour l'année 2022 sont transparentes pour les enseignants référents à l'exception des élèves scolarisés au sein d'un établissement appartenant à un PEJS.

Établissement fréquenté (scolarisation considérée à domicile si non renseigné)

0840674B, ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LA CONDAMINE, 84380 MAZAN

Modalité de scolarisation (requis)

PEJS (pôle d'enseignement des jeunes sourds)

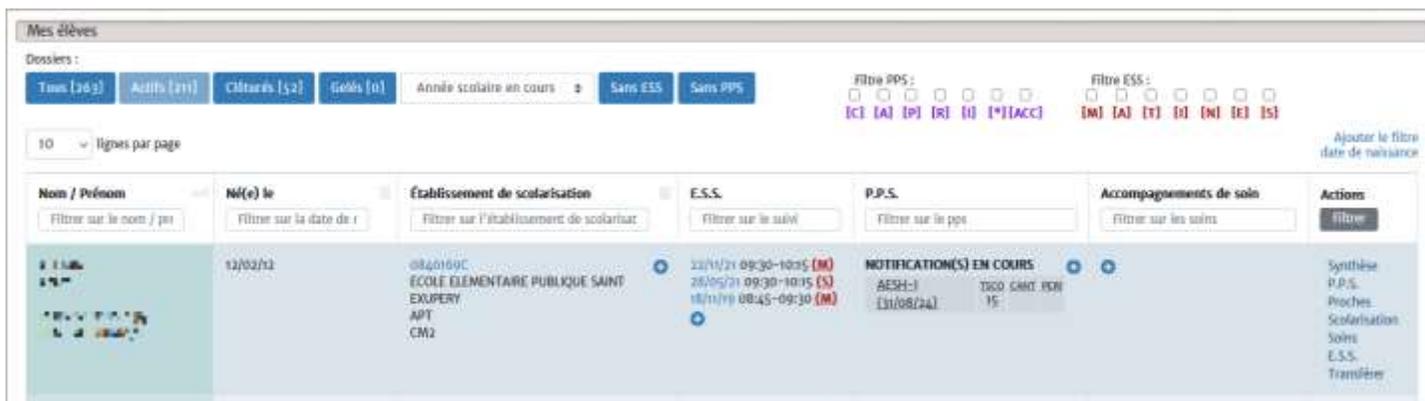
**ATTENTION :** Il faut que l'élève ait un trouble auditif de renseigné pour que la modalité soit proposée.

Un ERSEH peut annuler une emande de transfert.

Transferts en cours des élèves arrivant dans mon secteur (suivi de mes demandes)

Id	Dossier	Élève	Nouvel établissement de secteur	Motif	État	Date	Actions
27796	868		0840759U COLLEGE CHARLES DE GAULLE (PLACE) 84405 APT	Déménagement		28/09/2022 Pas de relance	annuler

La page du vivier a été modifiée : le créneau horaire des ESS est désormais mentionné et la section info a été déplacée dans MON COMPTE.



La sélection des anomalies a été facilitée.



## VII. Corrections et petites améliorations

- Les PVs d'affectation scolaire s'ouvrent désormais dans une fenêtre à part.
- Les campagnes ULIS non initialisées génèrent désormais des comportements anormaux pour les interfaces ULIS des ERSEH.
- Les PVs d'affectation scolaire affichaient de mauvaises dates pour certains actes de gestion.
- La création auto des profils superviseur AFF SCO affichaient des messages d'erreur à tort.
- Dans certains cas, la suppression d'un dossier élève engendrait une erreur 500.
- La bascule auto ne prenait pas en compte la modification de l'établissement de secteur si l'élève restait dans le même secteur.
- Le référentiel des établissements ne proposait pas le mail fonctionnel des ERSEH si celui-ci existait
- La fusion de partenaire a été revue.
- Plusieurs exceptions entraînant des erreurs 500 (*gestion des ULIS, gestion des anomalies, gestion des profils*).